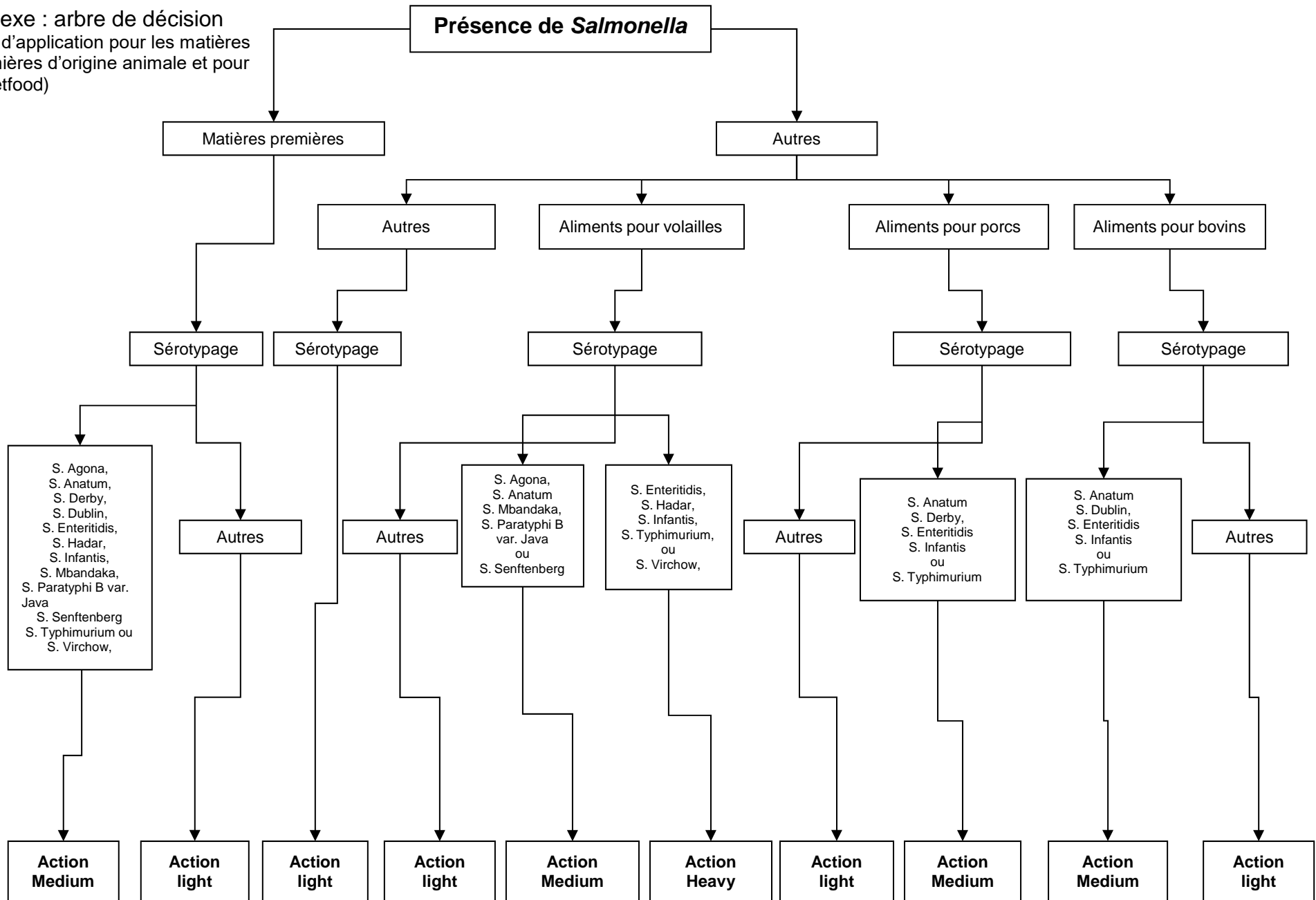


Annexe : arbre de décision
 (pas d'application pour les matières premières d'origine animale et pour le Petfood)



	Chez l'agriculteur	Chez le fabricant matières premières	Chez le fabricant d'aliments composés	Chez le négociant
Light	<p>Matières premières pour animaux & aliments composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête chez l'agriculteur - Si pas la cause, enquête fournisseur/fabricant - Avertissement¹ 	<p>Matières premières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la cause + mesures préventives - Avertissement¹ 	<p>Matières premières, prémélanges & aliments composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la cause + mesures préventives - Enquête chez le fournisseur /fabricant - Avertissement¹ 	<p>Matières premières, prémélanges & aliments composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la cause + mesures préventives - Enquête chez le fournisseur /fabricant - Avertissement¹
Medium	<p>Matières premières pour animaux & aliments composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête chez l'agriculteur - En fonction de l'enquête, mesures pour éviter la recontamination à l'entreprise (nettoyage, désinfection) - Si pas la cause, enquête chez le fournisseur/fabricant - Avertissement¹ 	<p>Matières premières (MP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisie du lot de MP encore présent dans l'établissement où la contamination a été constatée - Traitement (MP en elle-même ou via utilisation dans les aliments composés (p.ex. pelletisation) + preuve d'absence (n=5) ou destruction - Information acheteurs du lot de MP + contrôle à ce niveau + prendre chez le fabricant d'aliments composés/négociant les mesures (1) / (5) - Recherche de la source + mesures préventives + mesures pour d'autres lots d'aliments pour animaux concernés suite à la recherche de la source - RASFF si des opérateurs étrangers sont concernés - PV¹ 	<p>Matières premières, prémélanges et aliments complémentaires (1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisie du lot de MP encore présent dans l'établissement où la NC a été constatée - Traitement (MP en elle-même ou via utilisation dans les aliments composés (p.ex. pelletisation) + preuve d'absence (n=5) ou destruction ou retour - Information acheteurs du lot de MP + contrôle à ce niveau + prendre chez le fabricant d'aliments composés/négociant les mesures (1) / (5) - Saisie de tous les aliments préparés avec le lot de MP encore présents chez le fabricant quelle que soit l'espèce animale + traitement + preuve d'absence (n = 5) ou destruction - Information acheteurs des aliments préparés avec le lot de MP qui donneraient une action medium ou heavy selon l'arbre de décision (c'est-à-dire les aliments pour volailles, porcs et bovins <u>et</u> si le sérotype est critique pour cet aliment composé) + contrôle à ce niveau - Recherche de la source + mesures préventives + mesures pour d'autres lots d'aliments pour animaux concernés suite à la recherche de la source - Enquête chez le fournisseur /fabricant - RASFF si des opérateurs étrangers sont concernés - PV¹ <p>Aliments composés (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisie des aliments composés encore présents dans l'exploitation - Traitement + preuve d'absence (n = 5) ou destruction - Information acheteurs + contrôle à ce niveau - Recherche de la source + mesures préventives + mesures pour d'autres lots d'aliments pour animaux concernés suite à la recherche de la source - RASFF si des opérateurs étrangers sont concernés - PV¹ 	<p>Matières premières, prémélanges & aliments composés (5) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisie - Traitement + preuve d'absence (n = 5), destruction ou retour - Information acheteurs + contrôle à ce niveau + prendre chez le fabricant d'aliments composés/négociant les mesures (1) / (2) / (5) - Recherche de la source + mesures préventives + mesures pour d'autres lots d'aliments pour animaux concernés suite à la recherche de la source - Enquête chez le fournisseur / fabricant - RASFF si des opérateurs étrangers sont concernés - PV¹
Heavy	<p>Aliments composés (4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisie des aliments - Enquête chez l'agriculteur - En fonction de l'enquête, mesures pour éviter la recontamination à l'entreprise (nettoyage, désinfection) - Si pas la cause, enquête chez le fournisseur/fabricant - Avertissement¹ 	/	<p>Aliments composés (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisie de tous les aliments + <u>recall</u> - Traitement + preuve d'absence (n = 5) ou destruction ou retour - Information acheteurs + contrôle à ce niveau - Recherche de la source + mesures préventives + mesures pour d'autres lots d'aliments pour animaux concernés suite à la recherche de la source - RASFF si des opérateurs étrangers sont concernés - PV¹ 	<p>Aliments composés (6) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisie + <u>recall</u> - Traitement + preuve d'absence (n = 5), destruction ou retour - Information acheteurs + contrôle à ce niveau - Recherche de la source + mesures préventives + mesures sur les autres aliments - RASFF si des opérateurs étrangers sont concernés - PV¹

¹ Avertissement/PV à l'égard du responsable de la contamination. Si le responsable ne peut être indiqué, avertissement à la personne chez qui l'échantillon a été prélevé. Un avertissement sera toujours suivi par un nouvel échantillonnage dans les 3 mois. Un 2e avertissement n'entraînera pas nécessairement un PV lorsque les 2 contaminations ne sont pas liées. S'il s'agit de l'échantillon d'un opérateur (notification obligatoire), aucun avertissement ne sera dressé.